

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 janvier 2015  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-neuvième session**  
Point 35 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 22 janvier 2015, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies\***

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer d'un incident survenu le matin du dimanche 18 janvier 2015 à la frontière entre le Liban et la Palestine occupée, face à la ville d'Aïta el-Chaab. Quatre véhicules de l'ennemi israélien sont arrivés et un de leurs occupants a tiré deux grenades lacrymogènes à proximité de la clôture technique. La fumée et le gaz ont dérivé vers le centre de l'armée libanaise, causant trois cas d'asphyxie parmi les soldats.

Rappelant l'attachement de mon gouvernement aux engagements qu'il a souscrits en vertu des résolutions internationales, je demande en son nom au Conseil de sécurité de condamner cette attaque avec la plus grande fermeté et d'amener Israël à mettre un terme à ses violations de la souveraineté libanaise par voies aérienne, maritime et terrestre et à s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nawaf **Salam**

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 février 2015); document initialement paru sous la cote S/2015/50.

